



Micro-puce: un passeport digital pour chiens

Dès le 3 juillet 2004, un chien devra présenter une micro-puce pour entrer dans un pays membre de l'UE, à moins qu'il porte un tatouage bien visible. Dans certains cantons suisses, cette puce est déjà obligatoire maintenant.

Enfin les vacances. Enfin le temps de voyager en compagnie de son chien qui vous accompagne naturellement en vacances. Jusqu'ici, il suffisait qu'il ait subi les vaccinations correspondantes (le plus souvent la rage seulement) et d'emporter le cas échéant dans ses valises une muselière. Dès le 3 juillet 2004, les chiens devront être obligatoirement munis d'une micro-puce lors du passage des frontières d'un pays membre de l'UE. Seul un tatouage bien visible vous dispensera de cette obligation. Mais au fil des ans, les tatouages deviennent souvent illisibles et doivent donc être remplacés par une puce. Le délai de transition est fixé jusqu'au 2011. Dès cette date, tous les chiens devront être équipés d'une puce lors du passage des frontières.

En Suisse, il n'est pour l'instant pas encore obligatoire de munir les chiens de cette micro-puce. Dans les cantons de Bâle-campagne et de Bâle-ville, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais et Vaud, l'identification du chien par une puce est toutefois déjà obligatoire et le sera d'ici à la fin de l'année. En suisse, la plupart des clubs de chiens de race prescrivent aujourd'hui déjà de munir les chiots d'une puce.

De nombreux avantages

Les puces pour chiens comportent de nombreux avantages: lorsqu'un animal se perd, on peut immédiatement retrouver son propriétaire et dans le sens inverse, l'animal sans lancer de grandes actions de recherches auprès de la police et des homes pour animaux. En cas d'accident, une identification rapide est possible et il ne devrait plus arriver que l'on abandonne des chiens, car son propriétaire serait identifié immédiatement. De plus, les détenteurs de chiens agressifs pour-

raient être identifiés. Les travaux administratifs seraient également réduits, car la puce pourrait un jour remplacer la marque pour chiens ???.

Sans danger et indolore

Implanter une micro-puce à un chien est très facile. Le ou la vétérinaire l'injectera sur le côté gauche du cou en sous-cutané. Le procédé peut être comparé à un vaccin. Contrairement à ce qui se passe pour un tatouage douloureux, l'animal ne sentira pratiquement rien.

Une petite capsule en verre stérile et non irritante (terme technique: transpondeur), aussi petite qu'un grain de riz, comporte une micro-puce et une antenne qui vont fonctionner une vie durant. Le transpondeur ne sera activé que par un appareil de lecture, il ne se déplace guère sous la peau, ne se casse pas en cas d'impact et ne peut être détruit de l'extérieur. Il est également impossible d'en modifier le code.

Le code de 15 chiffres sur la micro-puce n'est attribué qu'une seule fois dans le monde et il est enregistré dans une banque de données d' ANIS (Animal Identity Service AG) à Berne. La puce et l'appareil de lecture correspondent depuis 1996 au standard ISO et ils sont également compatibles à l'étranger. Les seuls pays à faire exception à cette règle sont les USA et le Canada.

*ANIS Animal Identity Service AG, Morgenstrasse 123, 3018 Berne.
Tél. 031 371 35 30. Fax 031 371 35 39. www.anis.ch / info@anis.ch*

Juin 2004

*Pour toute information complémentaire, prière de s'adresser à:
Verena Ammann, porte-parole SCS, 031 / 911 24 33
verena.ammann@hundeweb.org*